



**MISE EN OEUVRE DE L'INITIATIVE
PPTE RENFORCEE :**

**DÉCLARATION DES MINISTRES DES
FINANCES**

2^E REUNION MINISTERIELLE PPTE

*Genève
7 juin 2000*

Les ministres ont remercié la communauté internationale et les institutions de Bretton Woods (IBW) pour avoir modifié les critères d'éligibilité à l'Initiative ; pour les efforts déployés pour accélérer l'allègement et mobiliser des fonds pour l'Initiative PPTE renforcée ; pour le renforcement du lien entre allègement de dette et réduction de la pauvreté et pour les efforts faits par différentes institutions en termes de renforcement des capacités des pays pauvres très endettés.

Néanmoins, afin d'améliorer la mise en œuvre de l'Initiative PPTE, ils ont émis les suggestions figurant ci-dessous.

1. CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ

Les ministres ont recommandé que les critères d'éligibilité à l'Initiative renforcée soient plus adaptés aux besoins des PPTE :

- Les critères établis doivent permettre de focaliser l'allègement sur la liquidité du budget, les ratios service de la dette/recettes budgétaires et les ressources supplémentaires à allouer à la réduction de la pauvreté, spécialement entre les points de décision et d'exécution. Ils ont insisté sur le fait que l'octroi d'un allègement intérimaire devrait être basé sur des indicateurs de liquidité budgétaire et les besoins de financement pour la réduction de la pauvreté.
- Toutes les dettes que les créanciers refusent d'annuler devront être incluses dans l'analyse de viabilité de la dette (AVD) et les besoins d'allègement et non pas déclarées « passives ».
- Les exportations devront être définies de manière à exclure les réexportations transitaires ; les méthodes de calcul devant spécifiquement tenir compte des fluctuations spécifiques à chaque pays en termes de processus d'exportations.
- Les sous-critères exportations/PIB et recettes budgétaires/PIB sont trop restrictifs, plus particulièrement pour les pays qui ont d'importants secteurs informels difficiles à soumettre à l'imposition et dont l'enregistrement des exportations est compliqué. Ces sous-critères ne devraient pas être appliqués de manière trop inflexible.
- Les AVD devront tenir compte du fardeau de la dette intérieure et trouver des solutions hors du cadre de l'Initiative PPTE.

2. FINANCEMENT REQUIS POUR L'ALLÈGEMENT PPTE

Les ministres ont recommandé à tous les créanciers d'accélérer le versement de leurs contributions au financement de l'allègement PPTE de la manière suivante :

Tous les créanciers devraient virtuellement accélérer l'allègement et fournir les montants d'allègement maximum au cours des premières années, après les points de décision et d'exécution.

- En accord avec les principes de l'Initiative renforcée, tous les créanciers du Club de Paris devraient fournir le maximum d'allègement bilatéral en appliquant les taux d'intérêt courant du marché, en minimisant les frais et éliminant les pénalités.

- Les PPTE ont besoin d'informations plus détaillées sur le véritable statut et l'élaboration des intentions d'annulation proposées par les principaux créanciers, plus particulièrement en ce qui concerne :
 - ✓ les modalités d'annulation (quelles sont les dettes couvertes : APD, non APD, pré et post date butoir, dettes « spéciales »).
 - ✓ calendrier des annulations : au point de décision ou au point d'exécution ?
 - ✓ les annulations sont-elles réelles ? Par exemple, les conversions de dette pour des projets mis en œuvre par des ONG peuvent avoir des implications budgétaires et le refinancement du service de la dette avec des dons peut s'avérer être un processus compliqué.
- Les ministres ont félicité le Club de Paris pour sa décision de traiter la dette post date butoir afin de pouvoir atteindre les ratios de viabilité. Ils ont insisté pour que le Club poursuive ses pratiques antérieures d'ajournement du service de la dette post date butoir et des intérêts moratoires —plus particulièrement pour les pays émergeant d'un conflit civil ou d'un désastre naturel— même entre les points de décision et d'exécution, lorsque les besoins de liquidité du pays le justifient.
- Les ministres ont réaffirmé l'importance pour tous les créanciers du Club de d'inclure toutes les dettes « spéciales » —postale, hospitalière, monétaire et militaire— dans le traitement du Club de Paris.
- Les ministres ont noté que les créanciers non-OCDE se sentent exclus du processus d'élaboration et de mise en œuvre de l'Initiative. Ils ont apprécié les récents efforts déployés par les IBW pour accroître les consultations avec ces créanciers, et ont insisté afin que les IBW poursuivent ce type d'efforts, plus particulièrement avec les Directeurs exécutifs des pays créanciers. Cependant, ils ont insisté pour que de telles consultations soient formalisées par l'insertion des promesses d'allègement de dette provenant desdits créanciers dans l'ordre du jour des discussions du Club de Paris ou des réunions de Groupes consultatifs ou tables rondes. Les ministres ont également souligné que les solutions qui devront être proposées soient adaptées aux différentes situations financières des pays créanciers —notamment les PPTE qui sont aussi créanciers.
- Les ministres ont rappelé à la communauté internationale l'importance de maintenir le financement des solutions permettant de régler les problèmes d'arriérés multilatéraux, et les flux de programme d'assistance —si possible au travers de Fonds pour la dette multilatérale— afin d'éviter de futurs arriérés aux pays ayant de sérieux problèmes de liquidité.
- Les ministres ont félicité le FMI et la Banque mondiale pour avoir rapidement mobiliser leurs propres besoins de financement à court terme de l'Initiative. Ils ont demandé à ce que le reste de la communauté internationale —notamment le Congrès des États-Unis— agisse de même dès que possible.
- Les ministres ont soulevé leurs inquiétudes quant à l'éventuel déficit financier à long terme concernant les contributions des institutions multilatérales à l'Initiative renforcée. Ils ont recommandé à la communauté internationale de s'assurer de la transparence à long terme de la coordination sur cette question.

- Les ministres ont souligné le besoin d'anticiper l'allègement de la dette multilatérale, plus particulièrement celui octroyé par les banques régionales de développement. Ils ont appuyé la proposition faite en mai par la direction de la Banque africaine de Développement d'octroyer jusqu'à 80 % de réduction du service. Ils ont incité la Banque interaméricaine de Développement à envisager les mêmes niveaux d'anticipation de la réduction du service au cours des premières années.
- Les ministres ont demandé à obtenir des informations plus détaillées et plus transparentes sur les modalités exactes à long terme relatives à l'allègement octroyé par les plus petits organismes sous-régionaux.

3. BESOINS DE NOUVEAUX FINANCEMENTS

- Les ministres ont prémuni contre le risque de réitérer le sous-financement des programmes de réduction de la pauvreté et ont accentué la nécessité de fournir de nouveaux financements, à long terme, complémentaires à l'allègement de la dette.
- Les ministres ont insisté sur le besoin d'obtenir des engagements stables et prévisibles pour les ressources devant être allouées à la réduction de la pauvreté et servant à une meilleure planification budgétaire.
- Ils ont par conséquent demandé à toutes les institutions devant contribuer au financement de ces programmes de s'assurer que leurs contributions sont réellement additionnelles, et non pas de contrebalancer l'allègement de la dette par des diminutions de leurs nouveaux flux.
- Les ministres ont recommandé à tous les donateurs d'éviter de réduire les programmes d'assistance parce qu'ils considéreraient que le problème de la dette des PPTE a été résolu.
- Les ministres se sont résolument opposés aux menaces de réduction des nouveaux prêts émises par certains créanciers —tel le Japon— aux pays souhaitant bénéficier de l'Initiative PPTE ; ces menaces étant contraires aux principes annoncés lors du Sommet du G7 de Cologne en juin 1999.
- Les ministres ont affirmé le besoin des créanciers et des débiteurs de maximiser le financement concessionnel (IDA seulement, dons en premier lieu), particulièrement après le point d'exécution.
- Les ministres ont insisté pour que tous les créanciers bilatéraux et multilatéraux adaptent leurs programmes d'assistance pour aider les Programmes de réduction de la pauvreté élaborés par les PPTE, afin de leur permettre de piloter la mobilisation de l'aide et sa gestion.
- Les ministres ont demandé à la communauté internationale de continuer à pourvoir aux besoins de certains pays en termes d'aide complémentaire pour la reconstruction et la démobilisation après des désastres naturels ou un conflit civil.
- Les ministres ont insisté auprès des IBW afin qu'elles renforcent leurs efforts pour s'assurer que les discussions relatives aux analyses de viabilité de la dette sont réellement tripartites dès leur commencement afin d'éviter tout problème ou retard

ultérieurs.

- Les ministres ont en outre demandé aux IBW d'accélérer la préparation des documents PPTE spécifiques à chaque pays et des AVD. Ils ont exhorté d'éviter les retards dus aux doutes en ce qui concerne les contributions de financement, la rotation des personnels des IBW et la prolifération de leurs missions.

4. MISE EN OEUVRE DU CADRE STRATEGIQUE DE REDUCTION DE LA PAUVRETÉ (CSRP)

- Les ministres ont décrit le cheminement des méthodes de révision des précédentes politiques de réduction de la pauvreté et de production des CSRP. Les ministres ont réaffirmé que les processus d'élaboration des CSRP appartiennent aux PPTE. Ces processus touchent une grande partie des institutions, au-delà des ministères des Finances. Certains pays ont déjà créé des groupes de travail thématiques.
- Les CSRP créent des espérances dans tous les secteurs de la société. Ce qui expose grandement les gouvernements. Ces espérances doivent être gérées ; il est important que les ressources des donateurs soient disponibles dès que possible afin d'y répondre.
- Des politiques macro-économique et budgétaire disciplinées demeurent importantes parce que les pauvres doivent avoir ou maintenir un pouvoir d'achat. Les CSRP devront inclure des thèmes tels que la croissance, l'emploi, l'épargne et l'inflation, aussi bien que l'infrastructure.
- Planification et budgétisation sont extrêmement difficiles lorsque les ressources —des donateurs en général et de l'allègement PPTE en particulier— sont incertaines. Il est essentiel de définir des sommes prévisibles et un calendrier fiable.
- Les besoins d'information pour élaborer un CSRP sont importants. Les PPTE accepteront de recevoir des ressources complémentaires leur permettant de collecter, d'agréger et d'analyser les différentes données.
- Les consultations avec la société civile se sont avérées très bénéfiques. Plusieurs pays ont l'habitude des processus de prise de décision participative. Cela soulève un certain nombre de questions :
 - ✓ la définition de l'expression « société civile » varie en fonction des pays ;
 - ✓ la diversité, le manque de coordination et parfois la faiblesse de l'organisation de la société civile ;
 - ✓ ceux qui crient le plus fort ne sont pas toujours représentatifs de l'ensemble de la société civile ;
 - ✓ la société civile devrait, autant que possible, être impliquée dans la mise en œuvre du CSRP, plus particulièrement en ce qui concerne son exécution et non pas simplement en termes d'élaboration.
- Les IBW ne font pas suffisamment attention aux politiques de réduction de la pauvreté existantes. Ces dernières sont souvent élaborées avec l'assistance technique extérieure et ont déjà été discutées avec les donateurs. Ces politiques ont certainement besoin d'être révisées et complétées mais il ne devrait pas s'agir de les refaire entièrement.

- Les expériences de négociations avec les IBW démontrent que ces dernières tentent d'ajouter des conditions à celles figurant dans la liste déjà longue de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) existante. Il ne devrait y avoir que peu de conditions, claires et réalistes, basées sur des faits que le gouvernement peut réellement contrôler.
- La période fixée par les IBW pour la production du CSRP semble insuffisante. Néanmoins, cela ne devrait pas être fait dans l'esprit de retarder l'allégement de la dette et le point de décision.
- La coordination des donateurs est essentielle —aussi bien entre eux qu'avec le gouvernement PPTE. Il existe déjà un modèle : le gouvernement PPTE établit un groupe de coordination avec les donateurs ; ce groupe suit de près le processus et agit comme un Fond d'action contre la pauvreté.
- Les CSRP devront tenir compte des niveaux décentralisés et de la nécessité d'utiliser également des schémas décentralisés pour une mise en œuvre appropriée dans la mesure où la pauvreté se concentre plus dans les zones rurales et difficiles d'accès.

5. BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Les ministres des PPTE ont examiné les questions des besoins de renforcement des capacités pour l'exécution intégrale de l'Initiative PPTE renforcée, ainsi que la gestion prudente de la macro-économie et le développement des stratégies de lutte contre la pauvreté.

Les ministres se sont montrés unanimes quant à l'importance centrale du renforcement des capacités pour le futur développement des PPTE. Tous voudraient atteindre un niveau soutenable de stabilité des institutions, des connaissances et des capacités qui leur permettraient d'exécuter eux-mêmes la gestion de la dette, les prévisions macro-économiques, et les programmes de réduction de la pauvreté sans dépendre de l'assistance technique extérieure.

Les Ministres ont noté :

- les avantages —et donc leur volonté— de bénéficier des capacités régionales qui ont été créées par la formation et l'expérience dans beaucoup de pays ;
- leur volonté de rassembler leurs ressources humaines, en effectuant des visites d'études dans les pays voisins, et en recourant à l'expertise des pays voisins dans le renforcement de leurs capacités ;
- la nécessité de convaincre les acteurs internationaux de travailler avec les institutions régionales afin de continuer à améliorer les connaissances des meilleures pratiques au niveau international dans lesdites institutions.

Les ministres ont souligné :

- les problèmes de plusieurs programmes de renforcement des capacités, qui n'ont pas développé des capacités soutenables et autonomes au sein des PPTE ;

- que sans ces capacités, le développement national est régi par l'expertise étrangère, la conception des programmes est dirigée par les partenaires, et l'appropriation nationale et locale disparaît.

Les ministres ont noté :

- que les partenaires —y compris ceux qui jouent les rôles primordiaux dans la conception des conditionnalités et des critères de performance, et dans l'évaluation du succès des programmes, ne coordonnent pas suffisamment leurs demandes et leurs conditionnalités. Dans de nombreux cas, un groupe de partenaires a rejeté le travail fait en collaboration avec d'autres et le pays a dû recommencer ;
- l'importance d'une coordination améliorée entre les pays donateurs et les bailleurs de fonds ;
- l'importance centrale du renforcement des propres capacités des PPTE afin de jouer le rôle moteur dans cette coordination.

Les ministres ont accentué le besoin de renforcer les capacités, surtout dans les sept domaines suivants :

- renforcement des institutions qui gèrent les finances publiques et la dette ;
- gestion de base de la dette, enregistrement, paiements et décaissements ;
- analyse de la dette et formulation et exécution des stratégies de viabilité ;
- renégociation de la dette existante ;
- politique de nouveaux financements (prêts, dons et flux de capitaux privés) ;
- données et prévisions macro-économiques ;
- élaboration de stratégies réalistes de réduction de la pauvreté.

Les ministres ont souligné :

- l'importance primordiale des données de base fiables et à jour et des modèles macro-économétriques ;
- la nécessité d'améliorer les capacités de recueil et d'analyse des données dans les PPTE, y compris souvent la réforme des bureaux statistiques ;
- le besoin de capacité nationale durable pour l'utilisation et la mise à jour des modèles précités ;
- l'importance de la participation des partenaires de la société civile dans le recueil et l'analyse des statistiques et de leur sensibilisation au besoin de statistiques fiables.

Ils ont exprimé leur frustration quant :

- aux problèmes d'installation et de maintenance des systèmes d'enregistrement ; et
- à la nécessité de connaître avec précision les logiciels d'analyse de viabilité et de prévision macro-économique qui sont utilisés par les Institutions de Bretton Woods.

Ils ont souligné un besoin très important de développer leurs capacités de négociation avec les

différents partenaires dans le domaine de la dette et du développement —créanciers bilatéraux, institutions financières, donateurs et acteurs nationaux.

Les ministres ont exprimé leur approbation du travail du PRC dans le domaine de la stratégie de la dette. Plusieurs PPTE ont besoin d'acquérir des logiciels fiables pour construire des stratégies et plusieurs autres ont besoin de formation complémentaire sur les logiciels déjà acquis. Ils ont également énoncé leur besoin de renforcement en termes de conception d'une stratégie de gestion de la dette intérieure.

Les ministres ont accentué la nécessité d'un renforcement de capacités qui :

- permettrait de renforcer, d'un point de vue global, les institutions et systèmes de gestion de la dette ;
- qui impliquerait tous les acteurs nationaux à tous les niveaux, y compris la société civile, les ministères sectoriels et les structures décentralisées ;
- assurerait la formation conjointe des équipes nationales responsables de la gestion dette, de la macro-économie et de la lutte contre la pauvreté ;
- s'adresserait plus particulièrement aux personnes responsables de la coordination et de la gestion des processus compliqués tels que l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la pauvreté.

Les ministres ont exprimé le besoin de renforcer les capacités en termes de financement durable du développement après octroi de la réduction de la dette. Il s'agit principalement de savoir mobiliser le financement concessionnel qui répond aux priorités nationales de développement et demeure soutenable à long terme. Il faudra également améliorer les procédures et systèmes de suivi des décaissements et paiements du service de la dette, et comprendre les procédures et priorités des donateurs. Les ministres ont en outre indiqué la nécessité de développer et d'utiliser des documents de dépenses à moyen terme.

Les ministres ont aussi noté :

- les besoins de renforcement en termes d'élaboration des budgets sectoriels et de développement des programmes sectoriels, qui ont introduit un certain nombre de nouveaux acteurs, principes et procédés au sein de la gestion financière.
- que les capacités de tous les acteurs à concevoir, exécuter et suivre des programmes de lutte contre la pauvreté doivent être aussi renforcées.

Pour éviter les duplications, les lacunes et les incohérences, il est essentiel de tenir compte de l'importance de la coordination et de la mise en place d'un calendrier adéquat des actions de renforcement des capacités.

Les ministres ont finalement indiqué que les techniques de gestion de la dette deviennent de plus en plus sophistiquées, d'où la nécessité d'instaurer un renforcement durable et flexible.